



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.04.2012 Bulletin 2012/14

(51) Int Cl.:
A63C 11/22 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10306050.5**

(22) Date de dépôt: **29.09.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(71) Demandeurs:
• **Robert, Christophe**
44120 Vertou (FR)
• **Aubin, David**
78990 Elancourt (FR)

(72) Inventeurs:
• **Robert, Christophe**
44120 Vertou (FR)
• **Aubin, David**
78990 Elancourt (FR)

(74) Mandataire: **Thivillier, Patrick et al**
Cabinet Laurent & Charras
3 Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 203
42005 Saint-Etienne Cedex 1 (FR)

(54) **Bâton notamment pour planche à neige**

(57) Bâton comprend une poignée (1) accouplée à des éléments télescopiques (2), (3), (4), (5) et (6) avec moyens de blocage (7) en position déployée à la longueur souhaitée, l'élément d'extrémité (6), à l'opposé de la poignée (1), étant solidaire d'un organe d'appui (8), caractérisé en ce que la poignée (1) présente une cavité interne (1a) apte à recevoir, en position repliée, la totalité des éléments (2), (3), (4), (5) et (6), l'extrémité de la cavité (1a) au niveau de son ouverture d'introduction, présente une forme évidée (1b) correspondant au profil externe de l'organe d'appui (8) en vue de son intégration, de sorte que ladite poignée (1) constitue un ensemble compact en position de rangement.

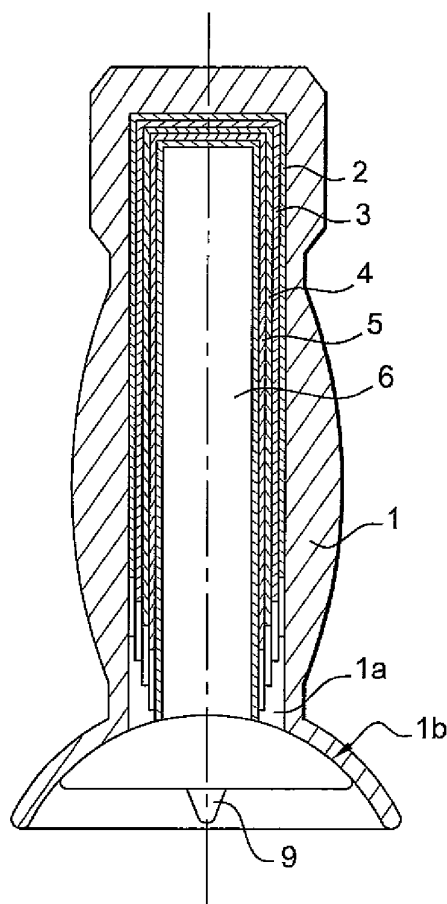


Fig. 3

Description

[0001] L'invention trouve une application particulièrement avantageuse, qui ne saurait toutefois être considérée comme limitative, pour la pratique de sports de glisse, notamment de planche à neige généralement dénommée snowboard ou surf.

[0002] Quel que soit le type de planche à neige utilisé, il n'est pas nécessaire, contrairement à la pratique du ski, d'utiliser des bâtons. Toutefois, l'utilisation de bâtons pourrait parfois s'avérer utile, notamment lorsque le praticien arrive sur une partie de piste ou autre ne présentant pas une pente suffisante lui permettant de glisser. Généralement, lorsque ce cas se produit, soit il est nécessaire de déchausser, soit on peut tenter de se faire tracter par un skieur.

[0003] L'utilisation de bâtons, couramment utilisés dans le domaine du ski, n'est pas concevable dans la pratique de la planche à neige, en considérant l'encombrement important de tels bâtons et leur utilisation seulement en cas de secours, pour permettre un déplacement, sans être obligé de se déchausser lorsque le praticien se trouve sur un terrain ne présentant pas une pente suffisante, comme indiqué.

[0004] Pour réduire l'encombrement d'un bâton, on a proposé de réaliser des bâtons télescopiques, y compris pour la pratique du ski.

[0005] Une solution ressort, par exemple, de l'enseignement du brevet FR 2.612.077 qui concerne le cas d'un bâton télescopique constitué de plusieurs éléments principaux coulissants les uns dans les autres et dont la poignée est rallongée pour permettre le logement des différents éléments en position repliée.

[0006] Cette solution ne peut être considérée comme totalement satisfaisante, étant donné qu'elle nécessite de rallonger la poignée, d'une part, tandis que la rondelle d'appui de l'élément d'extrémité est réalisée en quatre parties susceptibles d'être repliées pour diminuer l'encombrement, d'autre part.

[0007] Une autre solution ressort également de l'enseignement du document US 2007/0164551 qui décrit un bâton télescopique notamment pour la pratique du snowboard. La rondelle que présente l'élément télescopique d'extrémité, est agencée pour être accouplée, en position repliée des différents éléments dans le corps de la poignée, à une partie du snowboard. En position repliée des différents télescopiques à l'intérieur de la poignée, la rondelle d'appui est toujours débordante, de sorte qu'il est difficilement envisageable, ou à tout le moins, pas dans des conditions satisfaisantes, de mettre ce bâton en position repliée dans une poche.

[0008] Les mêmes inconvénients se retrouvent dans la solution relevant du document EP 1.838.400.

[0009] L'invention s'est fixée pour but de remédier à ces inconvénients d'une manière simple, sûre, efficace et rationnelle.

[0010] Le problème que se propose de résoudre l'invention est de réaliser un bâton télescopique, notamment

pour la pratique des sports de glisse, tels que les planches à neige, qui puisse être utilisé en tant que bâton d'appui, par exemple pour créer une impulsion facilitant la glisse, et qui puisse être transformé lorsqu'il n'est pas utilisé, sous forme d'un ensemble très compact pouvant, par exemple, être mis dans la poche de l'utilisateur et/ou accroché à une partie de la planche à neige.

[0011] Pour résoudre un tel problème, il a été conçu et mis au point un bâton comprenant une poignée accouplée à des éléments télescopiques avec moyens de blocage en position déployée à la longueur souhaitée, l'élément d'extrémité, à l'opposé de la poignée, étant solidaire d'un organe d'appui.

[0012] Selon l'invention, la poignée présente des agencements aptes à permettre l'intégration, en position repliée, de la totalité des éléments y compris de l'organe d'appui, de sorte que ladite poignée constitue un ensemble compact en position de rangement.

[0013] Pour résoudre le problème posé de pouvoir totalement intégrer, dans la poignée, la totalité des éléments constituant le bâton, y compris la partie d'appui généralement sous forme d'une rondelle, la poignée présente une cavité interne apte à recevoir, en position repliée, la totalité des éléments, l'extrémité de la cavité au niveau de son ouverture d'introduction, présente une forme évidée correspondant au profil externe de l'organe d'appui en vue de son intégration.

[0014] A partir de cette conception de base, soit la forme évidée est formée dans le prolongement du corps de la poignée, soit la forme évidée se raccorde progressivement avec le corps de la poignée.

[0015] L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des figures des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue du bâton télescopique en position d'utilisation dépliée, selon les caractéristiques de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective, à plus grande échelle, du bâton télescopique selon l'invention, en position totalement repliée ; - ,
- la figure 3 est une vue en coupe longitudinale du bâton, en position repliée ; - ,
- la figure 4 est une vue en plan, montrant un exemple d'agencement d'une planche à neige pour la fixation temporaire du bâton, en position totalement repliée.

[0016] D'une manière connue, le bâton se compose d'une poignée (1) accouplée à plusieurs éléments télescopiques (2), (3), (4), (5), (6). Bien évidemment, le nombre d'éléments télescopiques est donné à titre indicatif nullement limitatif avec, pour objectif, d'obtenir une longueur totale du bâton en position dépliée correspondant, par exemple, à la plus grande longueur généralement admise dans ce domaine, selon les normes en vigueur.

[0017] Par contre, d'une manière importante, la longueur des éléments (2), (3), (4), (5), (6) est au plus égale, mais de préférence inférieure à la longueur de la poignée, afin de pouvoir totalement intégrer, en position repliée,

les différents éléments (2), (3), (4), (5) et (6). D'une manière parfaitement connue, les différents éléments (2), (3), (4), (5), (6) présentent un diamètre dégressif pour être emboîtables les uns dans les autres, tandis que la liaison entre les différents éléments télescopiques, s'effectue par tout moyen connu et approprié (7) (bague de serrage par exemple), permettant soit de les bloquer en position dépliée à la longueur désirée, soit de les libérer pour permettre leur emboîtement les uns dans les autres, correspondant à la position repliée. Tout autre système de blocage en position peut être envisagé, tel que, par exemple, un système de pas rapide ou de baïonnette monté à l'intérieur des différents éléments.

[0018] L'élément d'extrémité (6) est équipé, de manière classique, d'un organe d'appui (8), généralement sous forme d'une rondelle.

[0019] Selon une caractéristique à la base de l'invention, la poignée (1) présente des agencements aptes à permettre l'intégration, en position repliée, de la totalité des éléments (2), (3), (4), (5), (6), ainsi que de l'organe d'appui (8).

[0020] Comme le montrent notamment les figures 2 et 3, ces dispositions permettent d'obtenir, en position repliée, une poignée (1) qui constitue un ensemble compact, facilitant ainsi le transport de la poignée, y compris dans la poche d'un vêtement quelconque.

[0021] Dans l'exemple illustré figure 3, la poignée (1) présente une cavité interne (1a) apte à recevoir, en position repliée, la totalité des éléments télescopiques (2), (3), (4), (5), (6).

[0022] L'extrémité de la cavité (1a), au niveau de son ouverture, à partir de laquelle sont dépliées et repliées les différents éléments télescopiques (2), (3), (4), (5), (6), est de forme évidée (1b) correspondant sensiblement au profil externe de l'organe d'appui (8), afin de permettre son intégration, y compris la pointe (9) que peut présenter l'élément d'extrémité (6).

[0023] Dans une forme de réalisation, cette forme évidée (1b) peut être formée dans le prolongement de l'ensemble du corps de la poignée (1), ou bien cette forme évidée (1b) présente une forme externe (1bl), de dimensions supérieures à celles de la poignée, en se raccordant progressivement avec le corps de cette dernière.

[0024] Le corps de la poignée (1) est réalisé en tout matériau couramment utilisé dans ce domaine. De même, la poignée (1) peut être équipée d'une dragonne ou autre accessoire. A titre indicatif, la poignée peut avoir une longueur d'environ 20 cm.

[0025] Dans une version simplifiée, la poignée peut être réalisée simplement sous forme d'un corps cylindrique ou présenter différentes empreintes et/ou profils ergonomiques pour faciliter sa préhension.

[0026] En considérant la compacité de la poignée en position repliée des différents éléments télescopiques (2), (3), (4), (5) et (6) et une intégration de la totalité de ces éléments, y compris de l'organe d'appui (8), cette dernière peut être facilement transportée, par exemple dans une poche quelconque de vêtement.

[0027] On n'exclut pas de pouvoir accoupler temporairement une ou des poignées dans des agencements (10) rapportés sur une partie d'une planche à neige (11), par exemple entre les deux fixations recevant les pieds. Ces agencements d'accouplement temporaires (10) peuvent être constitués, par exemple, par un berceau d'appui intégrant un collier de serrage.

[0028] Les avantages ressortent bien de la description.

Revendications

1. Bâton comprenant une poignée (1) accouplée à des éléments télescopiques (2), (3), (4), (5) et (6) avec moyens de blocage (7) en position déployée à la longueur souhaitée, l'élément d'extrémité (6), à l'opposé de la poignée (1), étant solidaire d'un organe d'appui (8), **caractérisé en ce que** la poignée (1) présente une cavité interne (1a) apte à recevoir, en position repliée, la totalité des éléments (2), (3), (4), (5) et (6), l'extrémité de la cavité (1a) au niveau de son ouverture d'introduction, présente une forme évidée (1b) correspondant au profil externe de l'organe d'appui (8) en vue de son intégration, de sorte que ladite poignée (1) constitue un ensemble compact en position de rangement.
2. Bâton selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la forme évidée (1b) est formée dans le prolongement du corps de la poignée.
3. Bâton selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la forme évidée (1b) se raccorde progressivement avec le corps de la poignée.

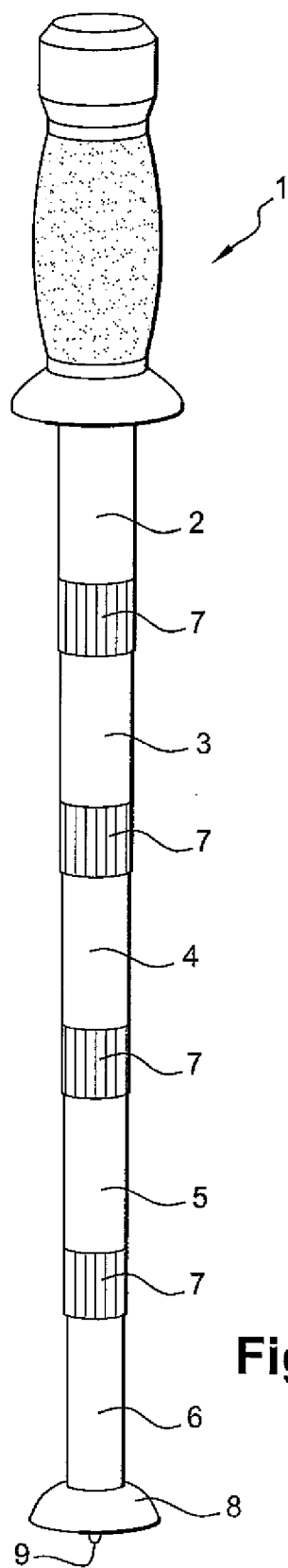


Fig. 1

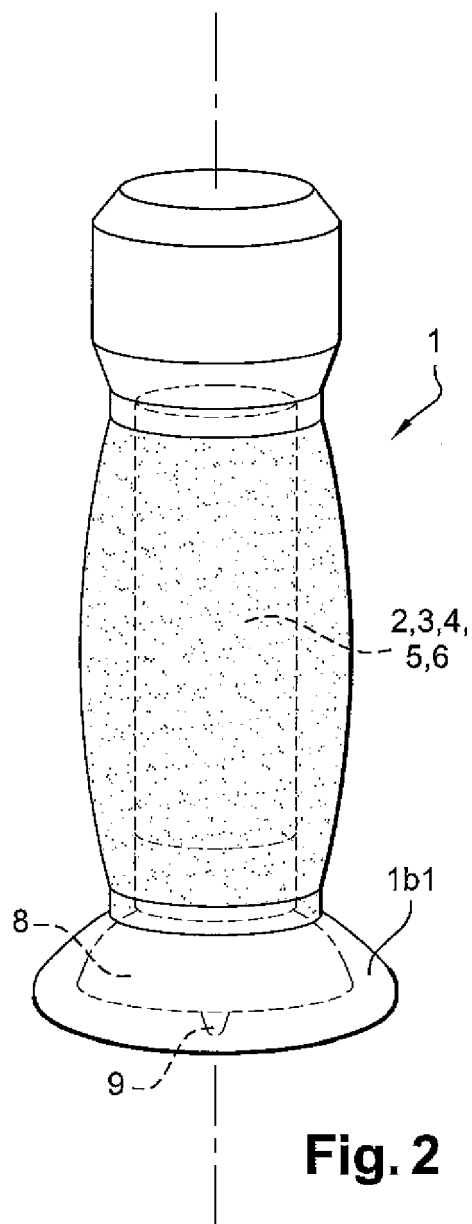


Fig. 2

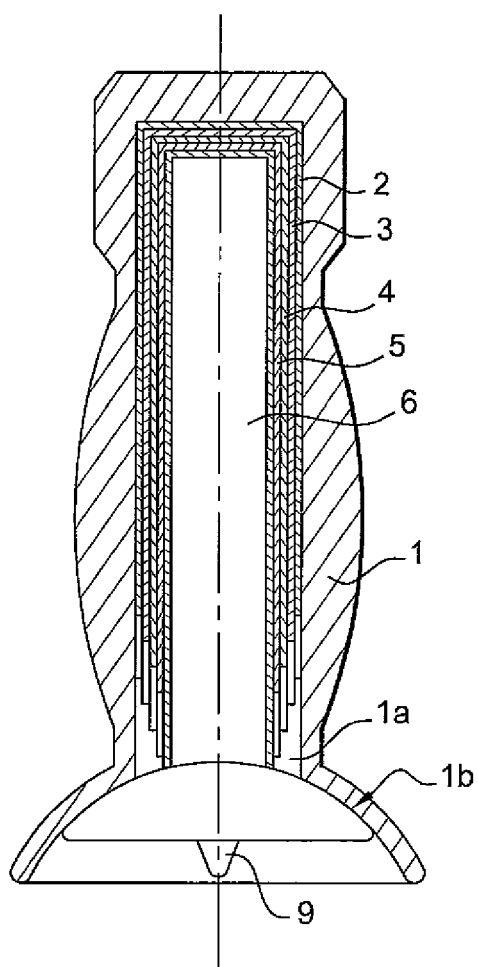


Fig. 3

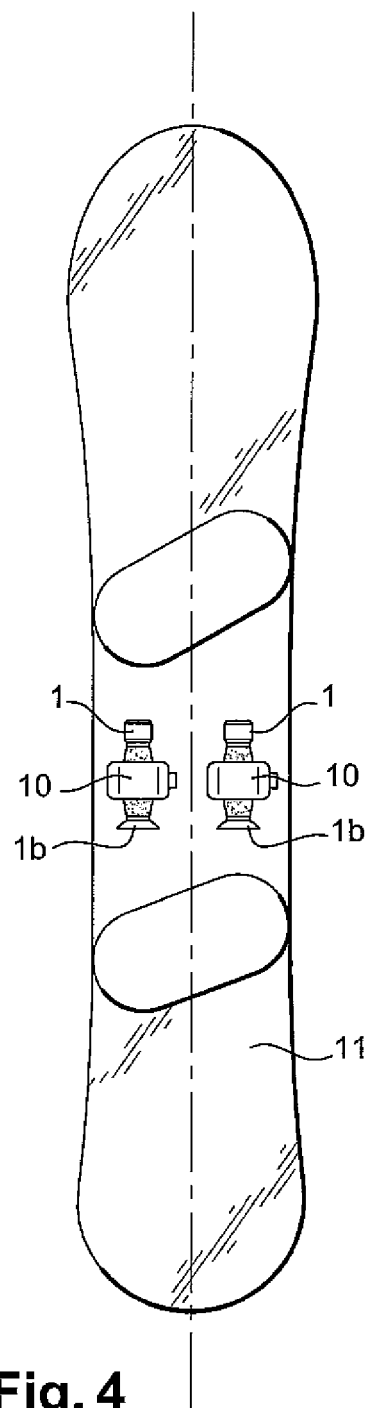


Fig. 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 30 6050

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 3 866 619 A (PER FRISK KARL) 18 février 1975 (1975-02-18) * colonne 1, ligne 31 - colonne 3, ligne 31; figure 4 *	1,2	INV. A63C11/22
A	----- US 2007/164551 A1 (MALONE ANDON [US]) 19 juillet 2007 (2007-07-19) * alinéa [0043] - alinéa [0049]; figures 5-8 *	3	
A	----- US 2007/164551 A1 (MALONE ANDON [US]) 19 juillet 2007 (2007-07-19) * alinéa [0043] - alinéa [0049]; figures 5-8 *	1-3	
A	----- US 6 341 614 B1 (TUCKER ROBERT E [CA] ET AL) 29 janvier 2002 (2002-01-29) * alinéa [0038] - alinéa [0060]; figure 4 *	1-3	
A	----- US 2005/104359 A1 (SPRAGG JUSTIN M [US] ET AL) 19 mai 2005 (2005-05-19) * alinéa [0005] - alinéa [0007]; figure 2 *	1-3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63C A45F E04H
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		17 mars 2011	Murer, Michael
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1 EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 30 6050

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-03-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3866619	A	18-02-1975	AUCUN	
US 2007164551	A1	19-07-2007	US 2006001254 A1	05-01-2006
US 6341614	B1	29-01-2002	AUCUN	
US 2005104359	A1	19-05-2005	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2612077 [0005]
- US 20070164551 A [0007]
- EP 1838400 A [0008]